**Délibération du Conseil Municipal**

**Séance du 29 juin 2026**

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 22

*7.5.5 Subventions accordées aux autres personnes morales de droit privé (associations…)*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt-six s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne PHILLODEAU, Maire.

**Présents :** Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. PEZET Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. SCHERER Alban, Mme LESAGE Claudine, M. AVRIL Bruno, Mme GOURMELIN Isabelle, Mme COUDRIN Françoise, M. BERNARD Laurent, Mme SERENNE Valérie, M. GUILBAUDEAU Michael, M. MOUREAU Florent, M. MAILLARD Sylvain, M. MABILEAU Cédric, M. DOUSSET David, M. BERTHEBAUD Pierre, Mme BICHET Stéphanie, Mme KERVAREC Karine, Mme HETRU Elodie, Mme LE NOXAÏC Agathe, Mme MEAR Anaïc, Mme BEAUDET Camille

**Absent** : M. GUILLOU Anthony
**A été désigné secrétaire de séance** : M. GUILBAUDEAU Michael

## 32-2026
## APPROBATION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE PÉTANQUE

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1611-4, L 2541-12, et L 2121-29,

**CONSIDERANT** que l'association de pétanque, l'ASPF, a été officiellement ouvert le 2 juin 2026. La Commune a mis à disposition des terrains de pétanque sur le site de la salle polyvalente.

**CONSIDERANT** qu'aujourd'hui, avec 20 membres actifs, l'association organise deux entraînements par semaine. Cependant, pour améliorer la qualité de ces séances et répondre aux attentes des adhérents, l'association doit investir dans du matériel de base.

**CONSIDERANT** que l'association sollicite à ce titre une subvention exceptionnelle pour l'année 2026, afin de pouvoir acquérir :

- **5 cercles** (environ 50 €),
- **2 boites de cochonnets** (environ 20 €),
- **2 jeux de boules de loisir** (environ 20 €).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

**APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association ASPF d'un montant de 90€.

Le secrétaire de séance,
**M. GUILBAUDEAU Michael**

La Maire
**Mme PHILLODEAU Jocelyne**

Accusé de réception en préfecture
044-214400616-20260629-DCM32-2026-DE
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

Acte publié sur le site internet de la Commune de FROSSAY
le : 13/07/2026

Accusé de réception en préfecture
044-214400616-20260629-DCM32-2026-DE
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

Acte publié sur le site internet de la Commune de FROSSAY
le :